



Direction de la Coopération

2026AO0510

Prestations d'interprétation de langue anglaise et assistance technique pour la Région Guadeloupe

Réponses apportées par la région Guadeloupe aux questions posées par un candidat et additif 1 au DCE

Question 1 : Pourriez-vous confirmer si le prix de l'équipement doit inclure les frais de transport ainsi que l'assistance technique. Il pourrait être plus pertinent de prévoir des lignes dédiées à ces deux prestations dans le BPU afin de les distinguer.

Réponse 1 : Conformément aux pièces de la consultation et à l'article 6.1 du CCP, les prix unitaires du BPU s'entendent "clés en main" et incluent l'ensemble des frais annexes (transport, déplacement, logistique) ainsi que l'assistance technique requise pour l'exécution des prestations. Aucune ligne supplémentaire ne sera ajoutée au BPU.

Question 2 : Pourriez-vous préciser quels équipements sont inclus dans la ligne du BPU « Forfait technique hybride ».

Réponse 2 : Les candidats sont invités à se référer strictement aux prescriptions de l'article 6.1 du CCP, qui définit le périmètre du "Forfait technique Hybride" : fourniture d'une régie technique mixte permettant l'interface avec les plateformes de visioconférence de la Région (Zoom/Teams) et présence sur site d'un technicien (forfait de 4h maximum).

Question 3 : Pourriez-vous préciser quels équipements sont inclus dans la ligne du BPU « Diffusion en direct (webstreaming) ».

Réponse 3 : Les candidats sont invités à se référer strictement aux prescriptions de l'article 6.1 du CCP, qui définit le périmètre de la "Diffusion en direct / Webstreaming" : prestation horaire de captation, d'encodage et de diffusion en direct HD des séquences publiques vers les canaux de communication numériques de la collectivité.

Date limite de remise des offres : 26/10/2026 12H00.

Fait à Basse-Terre, le 06/10/ 2026

Le président du Conseil Régional



Ary CHALUS